Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900484-20260629-DEL202642-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EDERN

Date de convocation
23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation :
23 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 19

DEL-2025-42

OBJET

Tarifs Ecole 2026-2027

VOTE
POUR : 19
Contre : 0
Abstention : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, Maire

Etaient présents : Solenn CŒUR – LE MEUR, Pierre-Yves CHOSSEC, Stéphanie CORRE, Jean-Paul COZIEN, Dominique DILOSQUET, Pierre-Alain FEREC, Camille GUILLOUX, Sébastien HAMON, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, Samuel LARDEUX, Cyrille LE GUEN, Daniel MAZE, Andrée PAUGAM, Alain QUEAU, Patrice RANNOU et Christelle TREUT

Étaient absentes et représentées : Sandra BOUCHER et Maryline RIVIERE

Secrétaire de Séance : Dominique DILOSQUET

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la tarification de restauration scolaire prend en compte le quotient familial des familles depuis l'année scolaire 2018/2019.

Considérant les recommandations de la CAF pour la mise en place d'une tarification modulée en fonctions des ressources aux familles

Considérant que la commune d'Edern est éligible au dispositif « Cantine à 1€ »,

Considérant que les prix de la restauration scolaire ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature,

Le **Conseil Municipal** décide les tarifs suivants :

	QF<1000€	1000€≤QF≤1600 €	1600€≤QF
RESTAURATION SCOLAIRE			
Abonnés	1,00 €	4.20 €	4,45 €
Non Abonnés/Occasionnels	1,00 €	4.30 €	4.55 €
Surveillance sans repas	1,00€		
ALSH PERISCOLAIRE			
Garderie Matin :			
Abonnés	14,00 €	20,30€	22,70 €
Non Abonnés/Occasionnels	1,10 €	3,15 €	3,65 €
Garderie Soir ou matin et soir			
Abonnés	26,00 €	36,80 €	41,65 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900484-20260629-DEL202642-DE

Garderie Soir			
Non Abonnés/Occasionnels	2,55 €	4,45 €	4,75 €
Coup de Pouce Ecole Privée	**4.65 €**		
Coup de Pouce Ecole Publique	**6.95 €**		
Repas adulte	**10,50 €**		

- Pour les adultes, le prix du repas sera de 10,50€ (pour les agents communaux, le montant sera identique au forfait avantage en nature « nourriture » fixé règlementairement chaque année)
- Pour les enfants apportant leur repas, mais ayant besoin de surveillance, le tarif sera de 1€ pour le temps méridien.

Et précise qu'en cas d'absence supérieure à deux jours et sur présentation d'un certificat médical, les repas du 3ème jour de cantine et des jours suivants ne donneront pas lieu à facturation.

Ce tarif sera applicable à compter du 1er septembre 2026 jusqu'à nouvelle décision du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul COZIEN.

MAIRIE D'EDERN (FINISTÈRE)